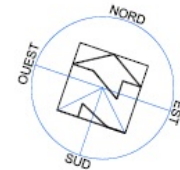


Légende plan : plan masse

- Front de bâtisse du VP obligatoire entre ces deux alignements à 2m, sur une longueur de minimum 1/3 de la longueur totale de la façade de la construction
- Périmètre de la zone lotie
- Faillage
- Limite en alignement suivant plan du Remembrement
- Limite de division des parcelles (donné à titre indicatif)
- Milieu obligatoire



- Zone de cour et jardin
- Zone du volume principal
- Zone de volume secondaire
- Zone d'accotement piétonnier en pavés de béton drainant et zone d'équipements des Impétrants
- Zone de recul, matériaux drainant
- Zone de voirie